

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Offices, visite pastorale, annonces, titulaires et ordo des fidèles. — II La bénédiction de Léon XIII. — III Tableau offert à la Cathédrale de Montréal, au nom du gouvernement français. — IV Constitution Apostolique. — V Recette utile. — VI Une marchande de cha-pelets et la reine d'Angleterre. — VII Jean Racine. — VIII A travers nos échanges. — IX Chapelle de la réparation. — X Précurseur de l'abbé Kneipp. — XI Le Bienheureux de la Salle, deux miracles reconnus par le Saint-Siège.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Cathédrale. — *Mercredi, le 24.* — A 7 heures, grand'messe pour les bienfaiteurs de l'archevêché.

Samedi, le 27. — A 6.30 heures, ordination générale.

Visite pastorale

Mois de mai

Lundi, le 22. — SAINT-PIERRE AUX-LIENS

Mardi, le 23. — LACHINE.

Mercredi, le 24. — DORVAL, POINTE-CLAIRE.

ANNONCES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTRÉAL

Dimanche, le 21, on annonce les quatre-temps, la fête de la Sainte-Trinité, (et dans le diocèse de Montréal seul la collecte pour le denier de Saint-Pierre.)

Lundi, le 22, toutes les cloches de la ville de Montréal annonceront, à 9.30 heures le départ de Mgr l'archevêque pour sa visite pastorale.

J. S.

TITULAIRES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTREAL

Dimanche, le 4 juin

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité du titulaire du Saint-Sacrement (Howick).

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 21. — Fête de la Pentecôte, 1e cl. messe *Spiritus*; (tous s'agenouillent, après l'épître, pendant le chant du 2e verset.) — Vêpres de la fête sans mémoire.

C'est samedi soir, qu'on remplace le *Regina cœli* par l'*Angelus*.

LA BÉNEDICTION DE LEON XIII

NOUS sommes heureux de pouvoir communiquer à nos lecteurs une lettre que Mgr l'archevêque vient de recevoir de Rome.

Elle a été écrite en réponse aux vœux de santé et aux promesses de prières formulés par Sa Grandeur à l'occasion de la récente maladie du Saint-Père.

Ce qui lui donne un intérêt général pour tout le diocèse, c'est la bénédiction apostolique qu'elle nous apporte de la part de Sa Sainteté.

Rome, le 29 avril 1899.

Du Vatican.

Monseigneur,

Je me fais un devoir d'accuser à Votre Grandeur réception de son aimable lettre, et de l'assurer que je me suis acquitté avec plaisir de son honorable commission auprès du Saint-Père.

Sa Sainteté a été bien touchée des sentiments que Votre Grandeur lui a fait exprimer, des prières qui ont été faites pour Elle dans le diocèse de Montréal, et des vœux qui ont été formés pour la prolongation de sa vie.

Et comme témoignage de sa haute satisfaction, Elle me charge d'envoyer à Votre Grandeur et à tout son clergé et peuple la bénédiction apostolique.

Avec les sentiments de la plus profonde vénération, j'ai l'honneur de me redire,

De Votre Grandeur,

Le très dévoué serviteur,

RINALDO ANGELI.

Mgr PAUL BRUCHÉSI, archevêque de Montréal.

TABLEAU O

NOUS

min
dé c
Gouvernemen
épisode mém
messe célébrée

L'offre fut
toile fut aussi
Rome au con

Le peintre
en a commun
par l'entremis

Nous intére
ici la lettre
rent :

Monsi

Voici enfin,
destinée à vous
est exécutée au
sion et tout ce
nature.

Ma maquette
nécessaire, est
munie de la bc
cartouche qui c
sera faite d'une
place en place
France, autre sy

Quand au suj
et le rendront p

Le premier
M. de Poisseau
ment, porte l'ép
Melle Mance,

TABLEAU OFFERT A LA CATHEDRALE DE MONTREAL

Au nom du gouvernement français

NOUS avons dit, dans le temps, que M. Hanotaux, alors ministre des Affaires étrangères de France, avait décidé d'offrir à la cathédrale de Montréal, au nom du Gouvernement de la République, un tableau représentant un épisode mémorable de notre histoire nationale : *La première messe célébrée au Canada, le 25 juin 1615.*

L'offre fut acceptée avec reconnaissance, et l'exécution de la toile fut aussitôt confiée à M. Ernest Laurent, premier prix de Rome au concours de 1889.

Le peintre vient d'achever la composition de son tableau. Il en a communiqué l'ébauche et tout le plan à Mgr l'archevêque, par l'entremise de M. le consul général de France au Canada.

Nous intéresserons certainement nos lecteurs en reproduisant ici la lettre explicative qui accompagne l'esquisse de M. Laurent :

Paris, le 20 avril 1899.

Monsieur le consul,

Voici enfin, après l'avoir beaucoup mûrie, l'esquisse promise et destinée à vous donner l'idée de ce que sera le tableau futur. Elle est exécutée autant qu'une esquisse peut l'être, vu sa petite dimension et tout ce qui manque de ce qu'apporteront les études d'après la nature.

Ma maquette, que je vous prie de ne faire voir qu'avec le recul nécessaire, est une réduction exacte, un dixième de la grandeur, munie de la bordure faite pour accompagner et servir de prétexte au cartouche qui contiendra l'inscription de dédicace. La dite bordure sera faite d'une torsade de feuilles de l'érable symbolique, posées de place en place et régulièrement, et d'un petit groupe de lys d'or de France, autre symbole.

Quand au sujet lui-même, quelques explications sont nécessaires et le rendront plus intelligible.

Le premier plan est occupé par l'un des principaux personnages, M. de Poisseau ; il est vu de dos, ceint de l'écharpe de commandement, porte l'épée au côté et le gorgerin d'armure. Auprès de lui est Melle Mance, coiffée du petit bonnet caractéristique qu'on lui voit

sur le portrait qu'on a d'elle. A sa gauche Charlotte Barri, sa demoiselle de compagnie. Au-dessus et au bord du cadre, M. de Montmagny dans sa cuirasse, les mains sur le pommeau de l'épée, ayant auprès de lui, M. de Maisonneuve les bras croisés sur la poitrine. Plus loin, la foule des ouvriers et des soldats, dont certains au dernier plan qu'on ne peut voir qu'à peine, portant les hallebardes, armes de l'époque, dont les fers brillants se détachent, soit sur le ruban verdâtre du grand fleuve, soit sur la poupe de la pinasse, dont la mâture enchevêtrée de cordages forme un foud pittoresque. Scène que domine la jolie tache claire du drapeau fleur-de-lisé, rappelant la notre France royale, d'où sont venus tous ces gens, messagers de vérité et de civilisation.

A l'autel, dont la construction hâtive et rudimentaire sera indiquée par la croix de bois fruste et le degré fait de planches nues et de poutres posées à même le sol, le Père Vimond officiant assisté de l'un des Pères Jésuites présents.

Mon intention, une foi l'impression de recueillement et de ferveur profonde obtenue de mon mieux, est de baigner toute ma composition d'une gaie lumière matinale, venue du ciel, un peu à la façon d'un rayon unique, au travers de ces nuées de printemps et tombant comme un regard d'en haut sur tous les personnages réunis là dans une même pensée.

Un mot encore pour la partie toute matérielle. Ma toile sera faite en vue du marouflage, c'est-à-dire que, devant tenir exactement dans la niche qui lui est destinée, on devra là-bas la coller à la muraille, ce qui nous permettra d'obtenir l'aspect d'une peinture à fresque. Un tableau tendu sur châssis et entouré d'un cadre qui diminuerait de ma surface et serait en relief, ne pouvant être que d'un effet détestable dans un encadrement d'architecture entouré lui-même de la saillie qui le forme ; et ce n'est qu'une raison entre plusieurs autres, celle de la solidité et de la durée de la peinture par exemple.

Je serai très heureux d'avoir votre impression sur mon projet, et de connaître l'accueil que lui aura fait Mgr l'archevêque de Montréal, à qui je vous prie de présenter les plus humbles respects du peintre.

Si quelque chose se peut modifier de ce qui ne vous plairait pas, croyez que je le ferai avec le plus grand plaisir, tenant à ce que mon œuvre convienne pleinement à qui elle est destinée.

Ceci m'est une occasion de vous assurer une fois de plus, cher monsieur, des sentiments avec lesquels je suis bien parfaitement vôtre,

ERNEST LAURENT.

De Notre
lois,

Des lois



peine
divin
Pier
nous avons ju
moyens de sù
mieux assurer
catholique.

Au milieu d
même tourné
du genre hur
les fidèles ont
fondée leur co
prodigués par
part, à ce genre
même suggère
ensuite à prop
prédécesseurs,
neurs sous cett
eux, par des
remontent jusq
damment traité

CONSTITUTION APOSTOLIQUE

De Notre Très Saint-Père le Pape Léon XIII sur les
lois, droits et privilèges de la Confrérie du
Très Saint-Rosaire. Rome 1898.

Des lois, droits et privilèges de la Confrérie du Très Saint-Rosaire

LÉON ÈVÈQUE

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU

POUR EN PERPÉTUER LE SOUVENIR

A peine étions-nous, par un mystérieux dessein de la divine Providence, élevé à la chaire suprême de Pierre, que, à la vue des progrès incessants du mal, nous avons jugé qu'il était du devoir apostolique d'aviser aux moyens de sûreté, et de rechercher comment on pourrait le mieux assurer la défense de l'Eglise et la conservation de la foi catholique.

Au milieu de ces préoccupations, notre pensée s'est d'elle-même tournée vers l'auguste Mère de Dieu, la corédemptrice du genre humain, à laquelle, dans les conjonctures critiques, les fidèles ont toujours eu à cœur de recourir. Et combien fut fondée leur confiance, c'est ce qu'attestent les bienfaits éclatants prodigués par la Vierge, et certainement dus, pour une large part, à ce genre de prières connu sous le nom de Rosaire, qu'elle-même suggéra et que le Patriarche Dominique s'employa ensuite à propager. Plus d'une fois les Souverains-Pontifes, nos prédécesseurs, ont ordonné de rendre à Marie de solennels honneurs sous cette forme. Et nous-même, rivalisant de zèle avec eux, par des lettres encycliques maintes fois publiées, qui remontent jusqu'au premier septembre 1883, nous avons abondamment traité de l'excellence et de l'efficacité du Rosaire de

is de plus, cher
bien parfaitement
NEST LAURENT.

la Très Sainte Vierge, exhortant les fidèles à s'acquitter envers la très auguste Mère, soit en public, soit en particulier, d'un devoir de piété si riche en fruits de salut, et les engageant à s'affilier, à s'agréger aux Confréries vouées à ce culte de Marie. Tout récemment, dans nos lettres du 5 septembre de la présente année, nous avons en peu de mots rappelé et comme résumé tous ces enseignements, et nous avons, en même temps, fait connaître le projet que nous avons de publier une *Constitution* sur les droits, privilèges et indulgences dont jouissent les membres de cette pieuse confraternité. Aujourd'hui donc, pour achever notre œuvre, condescendant aux vœux du Maître-Général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, nous faisons paraître cette *Constitution* dans laquelle, passant en revue les lois de la Confrérie, ainsi que les faveurs dont elle fut comblée par les Souverains-Pontifes, nous statuons, pour la régir à perpétuité, de nouveaux et définitifs règlements.

I

La Confrérie du Très Saint-Rosaire a été instituée dans le but d'engager, par cette très pieuse manière de prier, à laquelle l'association même emprunte son nom, de nombreux fidèles unis dans la charité fraternelle à célébrer les louanges de la Bienheureuse Vierge et à solliciter sa protection par l'unanimité de leurs prières. C'est pourquoi, sans rechercher aucun profit temporel, ni exiger la moindre somme d'argent, elle reçoit des personnes de toute condition, qu'elle réunit par le seul lien de la récitation du Rosaire. Ce qui fait que chacun, bien qu'apportant peu au trésor spirituel commun, en retire cependant beaucoup. Car tandis que, aux termes des statuts de la Confrérie, chaque associé s'acquitte de sa tâche par la récitation du Rosaire, il a l'intention actuelle ou habituelle de prier pour tous les autres associés qui lui rendent, multiplié à proportion de leur nombre, le même devoir de charité.

II

L'Ordre de Saint-Dominique, qui, tout dévoué dès son origine au culte de la Bienheureuse Vierge, fut le Père et le Protecteur de la Confrérie du Très Saint-Rosaire, revendique pour

lui-même,
cette forme

Que le M
Confréries
sance à son
au vicaire-

Ainsi, au
d'érection
ne jouira d
les Pontife
table Confr

Toute Co
jusqu'à ce j
Général au
d'un an ; e
tiers nous r
tous les pr
ries, pourvu
tion essenti

Pour éta
Maître-Géné
son Ordre ;
autre prêtre

Il ne pour
selle et illi
son Ordre o

Nous révi
par Benoît
manière gé
dant nous le
cette mesur
sions ce ces
d'éterminé c
rendre exact

lui-même, comme par droit héréditaire, tout ce qui concerne cette forme de dévotion.

Que le Maître-Général ait donc seul le pouvoir d'ériger les Confréries du Saint-Rosaire. Que ce pouvoir passe, en cas d'absence à son vicaire général ; en cas de mort ou de déposition, au vicaire-général de l'Ordre.

Ainsi, aucune confraternité nouvelle, à moins d'un diplôme d'érection du Maître-Général ou des vicaires ci-dessus désignés, ne jouira désormais des faveurs, privilèges et indulgences dont les Pontifes romains se sont plu à enrichir la légitime et véritable Confrérie.

III

Toute Confrérie du Très Saint-Rosaire qui, dans le passé et jusqu'à ce jour, a été érigée sans lettres patentes du Maître-Général aura soin de se faire expédier ces lettres dans l'espace d'un an ; en attendant, de notre autorité Apostolique, volontiers nous ratifions et déclarons légitimes et en participation de tous les privilèges, faveurs et indulgences ces mêmes Confréries, pourvu qu'elles ne manquent pas de quelque autre condition essentielle.

IV

Pour établir une Confrérie dans une église déterminée, le Maître-Général déléguera par les lettres d'usage un prêtre de son Ordre ; et là où il n'existe pas de couvent dominicain, un autre prêtre agréé par l'évêque.

Il ne pourra communiquer ses pouvoirs d'une façon universelle et illimitée, ni aux Provinciaux, ni à d'autres prêtres de son Ordre ou de tout autre Ordre ou Institut étranger.

Nous révoquons la faculté accordée aux Maîtres-Généraux par Benoît XIII, d'heureuse mémoire, de déléguer d'une manière générale les Provinciaux des pays d'outremer. Cependant nous les autorisons, après avoir reconnu les avantages de cette mesure, à accorder aux prieurs, vicaires et préfets de missions de ces mêmes Provinces, le pouvoir d'ériger un nombre déterminé de Confréries, dont ceux-ci seront tenus de leur rendre exactement compte.

V

Une Confrérie du Très Saint-Rosaire peut être érigée dans toutes les églises et chapelles publiques ouvertes aux fidèles, sauf dans les églises des religieuses et autres femmes pieuses vivant en communauté, ainsi que l'ont souvent déclaré les Congrégations romaines.

Comme le Siège Apostolique a toujours soigneusement veillé à ce que dans un seul et même lieu il n'existe pas plusieurs Confréries du Très Saint-Rosaire, nous rappelons de nouveau cette loi, et ordonnons qu'elle soit partout respectée. Si pourtant, dans quelque localité, il se trouve aujourd'hui plusieurs Confréries légitimement érigées, le Maître-Général décidera dans sa sagesse. Les grandes villes, suivant les concessions qui leur en ont été faites, pourront néanmoins avoir plusieurs Confréries du Rosaire, dont l'érection, pour être légitime, devra être proposée au Maître-Général par les Ordinaires.

(A suivre.)

RECETTE UTILE

LA BRAISE AZOTÉE

M. le curé de Versigny, (France) écrit :
..... Maintes fois j'ai entendu de nombreux ecclésiastiques se plaindre, les uns de la difficulté de se procurer de la braise azotée, les autres du prix relativement élevé auquel elle est vendue. Je crois donc leur rendre service en leur indiquant un moyen des plus simples et des plus économiques pour la fabriquer eux-mêmes. Voici le procédé :

Faire dissoudre 100 grammes d'azotate de plomb dans 4 à 5 litres d'eau de pluie ; dans ce mélange faire tremper de la braise de boulanger bien sèche et la laisser s'imprégner, la faire ensuite sécher.

La quantité sus-indiquée peut préparer au minimum 10 litres de braise et coûte au plus 0 fr. 30.



N éch
A
imp
de naturalise
qu'on tint pré
coutume de f
ve doucettem
d'où l'on déco
La meilleure
place, mais il
chapelets et d
chande, deux
avec ce nom :
de la marchan
boutique pou
place de choi
— C'est, ins
regarder la m
— Où est-el
— C'est cett
— Eh bien
quand on est d
Pierre et pour
de gens qui on
mère, votre an
entendu et s'ar
céder sa place
— Ne dites
n'achète pas ce
J'en ai là pour
sa poche un bil
lui demandant
— Etes-vous

UNE MARCHANDE DE CHAPELETS

Et la reine d'Angleterre



N écho du séjour de la reine d'Angleterre à Nice :

Au surlendemain de son arrivée à Nice, la reine, impatiente de jouir d'un soleil qu'il lui est impossible de naturaliser anglais et d'acclimater à Windsor, avait ordonné qu'on tint prête la chaise roulante attelée d'un âne dont elle a coutume de faire usage pour ses promenades de jardin. On arrive doucement à une petite place entourée d'un parapet et d'où l'on découvrait une vue magnifique sur la Méditerranée. La meilleure position pour jouir du spectacle était l'angle de la place, mais il était occupé par l'échoppe d'une marchande de chapelets et d'objets religieux. Au-dessus de la table de la marchande, deux petits mâts supportaient une enseigne de calicot avec ce nom : Joséphine. La princesse de Battenberg s'approcha de la marchande et lui demanda si elle consentirait à déplacer sa boutique pour laisser avancer la voiture à âne jusqu'à cette place de choix. Joséphine refusa.

— C'est, insista la princesse, pour permettre à ma mère de regarder la mer.

— Où est-elle votre mère ?

— C'est cette dame là-bas, dans la petite voiture.

— Eh bien, fit Joséphine, allez lui dire de ma part que, quand on est dans le commerce, on ne se dérange pas ainsi pour Pierre et pour Paul. Du reste elle doit le savoir. Vous m'avez l'air de gens qui ont fait fortune en courant les foires, vous, votre mère, votre âne et votre frère qui tient la bride. La reine avait entendu et s'amusa fort. Elle proposa alors à Joséphine de lui céder sa place en lui offrant de lui acheter toute sa boutique.

— Ne dites donc pas de bêtises, répondit la marchande. On n'achète pas comme cela un fonds aussi important que le mien. J'en ai là pour plus de cinquante francs ! La princesse tira de sa poche un billet de cent francs qu'elle tendit à Joséphine en lui demandant :

— Etes-vous satisfaite ?

Subitement radoucie, la marchande déplaça son étal et la reine put contempler le paysage tout en parcourant les télégrammes qui lui étaient arrivés de Londres au moment de sa sortie. Comme elle allait se retirer, la marchande lui demanda où il lui faudrait livrer la marchandise. A quoi la princesse répondit :

— Gardez tout. Nous voulions seulement occuper votre place un moment pour le panorama et nous vous avons acheté votre boutique parce que vous manquiez de complaisance. Si vous trouvez que c'est trop, je vais vous indiquer le moyen de vous acquitter : ce sera de nous prêter votre place chaque fois qu'il plaira à la reine de venir ici. Joséphine ouvrit des yeux énormes.

— La reine ? Quelle reine ? Où ça la reine ?

— Mais ma mère, la reine d'Angleterre.

— Cette vieille dame traînée par un âne ?

— Certes.

Joséphine réfléchit un moment, puis elle alla à la petite voiture, mit un genoux en terre et prononça :

— Madame la reine, je vous demande pardon ; je ne savais pas que c'était vous. Voilà vos 100 francs, je ne les ai pas gagnés, je n'en veux pas. Et maintenant, écoutez bien ce que je vais vous dire. Moi, il me semble que si j'étais reine, je le dirais. Je ne me présenterais pas comme ça chez les personnes pour leur faire des surprises et les exposer à faire des boulettes. Comment voulez-vous que je m'imagine une reine se balladant dans une petite voiture à âne et qui n'a pas même une robe de soie ? Comment voulez-vous que je devine qui vous êtes ? Ça ne se lit pas sur votre figure, bien que vous ayez l'air honnête. Voyons mettez-vous à ma place !

— Mais c'est justement ce que je vous demandais, répondit Victoria en souriant, et c'est vous qui ne vouliez pas. Allons, finissons-en. Gardez le billet de 100 francs. Il vous consolera de ce petit malentendu. Adieu, Joséphine. Je viendrai certainement vous revoir avant de quitter Nice.

Nul doute qu'à cette deuxième visite, Joséphine ne lui ait fait meilleur accueil.



N v
à
re
française, co
d'homme, J
Jules Lema
Dangin.

Le discours
Le brillant
remplacer le
désirait » et
nager ses fo
plusieurs gr
considéré co
rien ne s'opp
raison de ce

Après un l
rappelé les m
fait ressortir
pièces de Ra

Puis il a p
du grand po

« Si vous a
nom ; si vou

« Aucun se
il vous assur
bonheurs de

On sait q
sépulture. Il
ordonna la d
qui y avaient
Romanet, fit
mari. La tra

JEAN RACINE

DEUXIÈME CENTENAIRE

QN vient de célébrer dans l'église de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, le deuxième centenaire de la mort de Racine. On remarquait dans l'assistance une députation de l'Académie française, composée de MM. Hanotaux, Gaston Boissier, Sully-Prud'homme, José-Maria de Heredia, Albert Vandal, François Coppée, Jules Lemaitre, Henry Houssaye, Brunetière, de Broglie, Thureau-Dangin.

Le discours a été prononcé par Mgr Touchet.

Le brillant orateur s'est excusé d'abord de prendre la parole pour remplacer le vénérable cardinal d'Autun que « tout le pays lettré désire » et qui est contraint, après une inquiétante maladie, de ménager ses forces. Il a établi ensuite que malgré sa vénération pour plusieurs grands personnages de Port-Royal, Racine ne saurait être considéré comme un janséniste doctrinaire et que, par conséquent, rien ne s'oppose à ce que la chaire chrétienne fasse la commémoration de ce grand poète national.

Après un brillant parallèle de Corneille et de Racine, l'orateur a rappelé les magnificences de la première représentation d'*Esther* et fait ressortir le caractère profondément chrétien des principales pièces de Racine.

Puis il a parlé, avec une vibrante éloquence de la mort si édifiante du grand poète et il conclut :

« Si vous vivez comme lui, messieurs, la postérité gardera votre nom ; si vous mourez comme lui, le Christ cueillera votre âme.

« Aucun souhait qui vaille mieux que celui-là, puisque, réalisé, il vous assurerait, outre les gloires passagères du temps, les intimes bonheurs de l'éternité. »

On sait que Racine avait choisi Port-Royal pour le lieu de sa sépulture. Il y fut inhumé en effet. Mais quand, en 1711, Louis XIV ordonna la démolition de la célèbre abbaye et l'exhumation des corps qui y avaient reçu la sépulture, la veuve de Racine, Catherine de Romanet, fit transporter à Saint-Etienne-du-Mont les restes de son mari. La translation se fit le 2 décembre 1711. Racine fut déposé

derrière le maître-autel, en face de la chapelle de la Vierge, à gauche de la tombe de Pascal. Des plaques de marbre, récemment placées à l'entrée de la chapelle de la Vierge, indiquent l'emplacement de ces deux glorieuses sépultures. La veuve et le fils aîné de Racine habitaient alors sur la paroisse Saint-Etienne-du-Mont. Un souvenir de famille les rattachait d'ailleurs à cette paroisse. Un oncle de Racine, Antoine Sconin, avait été abbé de Sainte-Geneviève, de 1647 à 1653, et c'est de l'abbaye génovéfaine que dépendait étroitement la paroisse de Saint-Etienne-du-Mont, desservie par des Génovéfains.

Deux donateurs anonymes ont mis à profit l'occasion offerte par le centenaire pour faire don à l'église des bustes en bronze de Racine et de Pascal. Ces bustes fort bien réussis sont dus au sculpteur Jean Frère. Ils ont été placés dans deux chapelles du bas-côté nord, avec une décoration qui les accompagne heureusement. Aux côtés du buste de Racine se voient ses armes, le cygne sur champ d'azur, et les armes de Paris où il passa la plus grande partie de sa vie ; aux côtés de Pascal ses armes, l'agneau pascal sur champ d'azur, et l'écu de l'abbaye de Sainte-Geneviève, dont relevait sa paroisse. Les épitaphes de l'un et de l'autre ont été laissées de l'autre côté de l'église, à la chapelle du Sacré-Cœur, derrière la porte du jubé.

A TRAVERS NOS ECHANGES

Le Sanctuaire de la Dormition

 n lit dans *la Vérité* de Paris :

« Le don de la Dormition de la Sainte Vierge, à Jérusalem, fait par le sultan à l'empereur Guillaume II, n'a pas été fait sans condition ; les fidèles viennent seulement de l'apprendre, à la suite de la confection des plans du futur sanctuaire de la Dormition.

« Cette condition a une grande importance, car elle défend d'adosser soit le futur sanctuaire, soit ses annexes, au voisin *Cœnaculum*, qui est resté domaine vakouf. Par suite de cette condition, l'œuvre de la Dormition perd, d'après la loi turque, le droit de préemption de rachat du *Cœnaculum*.

« Le fut
Renard, a
hexagone
pelles laté
dances de
réservés :
« M. Re
l'empereur
tons que
marche t
Le P. Sch
été reçu s
ratrice d'
fants à ce

Nous li
« Son E
de la Cau
mars derr
péi, le 17
complète.
« On sa
et la cano
approuvé,
le second
de la fidè

Mgr l'év
fet de la S
tif aux lit
« Notre
Cœur très
aux maux
consacrer
plus de so
très procl

« Le futur sanctuaire, dont les plans ont été élaborés par M. Renard, architecte diocésain de Cologne, aura la forme d'un hexagone, à coupole byzantine. Il sera flanqué de six chapelles latérales et d'une chapelle absidiale. Dans les dépendances de l'œuvre, on construira des logements, qui seront réservés aux pèlerins de marque.

« M. Renard est parti pour Berlin pour soumettre ses plans à l'empereur Guillaume, qui les a hautement approuvés. Ajoutons que la souscription publique pour l'œuvre de la Dormition marche très bien et a déjà produit une somme considérable. Le P. Schmitt, lazariste de Jérusalem, est arrivé à Berlin et a été reçu avec beaucoup de distinction par l'empereur et l'impératrice d'Allemagne. Cette dernière a présenté ses jeunes enfants à ce religieux de Terre-Sainte.

La Bienheureuse Marguerite-Marie

Nous lisons dans la *Semaine religieuse* d'Autun :

« Son Eminence a été informée par Mgr Nocella, postulateur de la Cause de la Bienheureuse Marguerite-Marie, que, le 17 mars dernier, la procédure concernant le miracle opéré à Pompéi, le 17 octobre 1896, s'est terminée par une approbation complète.

« On sait que deux miracles sont exigés entre la béatification et la canonisation. Le premier étant officiellement reconnu et approuvé, il reste à supplier la bonté de Dieu pour obtenir que le second miracle soit prochainement opéré par l'intercession de la fidèle servante et apôtre du Sacré-Cœur de Jésus. »

Litanies du Sacré-Cœur

Mgr l'évêque de Marseille a reçu, de son Em. le cardinal-préfet de la Sacrée Congrégation de Rites, un nouveau décret relatif aux litanies du Sacré-Cœur de Jésus. Il y est dit :

« Notre Très Saint-Père, dans sa tendre dévotion envers le Cœur très aimant de Jésus et son désir ardent de porter remède aux maux qui nous accablent de plus en plus, se propose de consacrer le monde entier à ce cœur adorable. Pour donner plus de solennité à cette consécration, il a résolu de prescrire très prochainement un triduum de prières, dont feront partie

ces pieuses invocations. Pour cela, Sa Sainteté a daigné autoriser à perpétuité dans le monde entier l'usage, tant en public qu'en particulier, de la récitation et du chant des Litanies du Sacré-Cœur de Jésus, déjà approuvées et enrichies de trois cents jours d'indulgences. »

Un prince protestant à Lourdes

Le passage du roi de Suède à Lourdes a donné lieu à divers incidents intéressants à lire. Bien que protestant, Oscar II a été si impressionné à la grotte et dans les églises que les larmes lui sont montées aux yeux. Il a voulu visiter la maison des Pères et prendre avec eux les rafraîchissements qui lui étaient offerts. Il s'est fait expliquer les origines de Lourdes, a visité par le menu les sanctuaires, est monté à l'orgue et a voulu s'asseoir au clavier de l'instrument, dont il a tiré des sons en organiste consommé.

Avant de quitter les bords du Gave, Sa Majesté a acheté une ample provision de souvenirs religieux, qu'elle a fait bénir comme aurait fait un simple pèlerin, recommandant qu'on leur fit en surplus toucher le rocher de la grotte. « Je suis impressionné, très impressionné », ne cessait de répéter le Souverain, qui ne se laissait pas de tout voir et de tout entendre. A tel point que ce jour à Lourdes a été de beaucoup le plus beau de ceux que le petit-fils de Bernardotte a passés, durant son séjour de deux mois dans les Pyrénées.

Ce roi, ce chef de peuple, ce protestant que l'on a vu s'agenouiller, se recueillir, en se tenant la tête dans les deux mains, précédait de huit jour le pèlerinage national d'hommes qui allait venir demander à la Vierge de Lourdes la guérison de la France.

Petites-Sœurs des pauvres

On a fait le calcul du nombre de journées de présence fournies, depuis leur fondation, par toutes les maisons créées par les Petites-Sœurs des pauvres en France et à l'Étranger : le total général obtenu ainsi dépasse 130 millions !


130 millions de journées auxquelles il a fallu pourvoir en courant chaque matin de porte en porte ; il a fallu trouver le moyen de loger, nourrir, chauffer, habiller la quantité de malheureux que suppose ce nombre de journées.

Supprimez
le service de
Donnez à l'a
secourir, et

CE

 A Chap
ouve
Pour les p
ce, 319 rue S
Téléphone
1.30 heure à

PF

 OUS ci
L'a
précurseurs.
toires et mati
fait de plus

Un Frère-
Penot, qui na
un traité : D
Penot écrivai
céleste donn
les pieds et le
gazons, car l
une sorte de
microcosme e
le refroidisse
toute chaleur
de la vie. »

C'est toute
le Frère Bern
que... Il ne f

Supprimez ce concours et mesurez le vide qu'il laissera dans le service des pauvres ! dit M. Lefébure, dans *le Correspondant*. Donnez à l'assistance publique pareil nombre de vieillards à secourir, et voyez ce qu'il en coûtera à son budget.

CHAPELLE DE LA REPARATION

LA Chapelle de la Réparation, Pointe-aux-Trembles, s'est ouverte vendredi, le 19 mai.

Pour les pèlerinages, on est prié d'avertir deux jours d'avance, 319 rue Sherbrooke.

Téléphone : No. 1026 Est ; de 9 heures à 12.30 heures, et de 1.30 heure à 6 heures du soir. *Communiqué.*

PRECURSEUR DE L'ABBE KNEIPP

Un dominicain du seizième siècle

NOUS citons un journal protestant de Paris :

L'abbé Kneipp, qui mourut Mgr Kneipp, a eu des précurseurs. Ce n'est pas lui qui inventa les pratiques ambulatoires et matinales dans l'herbe humide et dans la rosée. Il s'en faut de plus de trois siècles !

Un Frère-Prêcheur de Toulouse, nommé Georges-Bernard Penot, qui naquit près de Nérac vers l'an 1521, publia en 1547 un traité : *De aquae naturalis virtute*. Or, voici ce que le Frère Penot écrivait dans son livre : « Au matin, lorsque la rosée céleste donnera à la terre une fraîcheur nouvelle, il faut que, les pieds et les jambes nus, tu marches deux heures sur les gazons, car la rosée est fille de Dieu : elle apporte avec elle une sorte de vertu mystérieuse qui se répand en forces dans le microcosme et chasse les influence malignes. Ne crains pas que le refroidissement tourne à mal, car tout froid est source de toute chaleur, et l'eau est le véhicule de la santé et le paragon de la vie. »

C'est toute la pratique du kneippisme. Différence des temps : le Frère Bernard Penot est mort ignoré et méconnu. Tandis que... Il ne faut jamais naître trop tôt.

LE BIENHEUREUX DE LA SALLE

Deux miracles reconnus par le Saint-Siège



ES jours derniers, sur l'ordre du Souverain-Pontife, le secrétaire des Rites s'est présenté devant le trône, et a donné lecture à haute voix du décret constatant que les miracles obtenus par l'intercession du bienheureux de la Salle depuis sa béatification et proposés pour sa canonisation ont été discutés et approuvés ; et que Sa Sainteté, après mûr examen et après avoir invoqué à cet effet les lumières célestes, a daigné sanctionner le jugement de la Sacrée Congrégation.

Les deux miracles de premier ordre approuvés par ce décret sont :

1o La guérison instantanée et parfaite obtenue le 13 février 1889 d'une très grave pneumonie infectieuse dont souffrait, au point que tout espoir humain avait été perdu, un adolescent Léopold Tayac, élève du collège des Frères à Rodez.

2o La guérison instantanée et parfaite que le Frère Néthelme, de l'Institut des Frères à Ottawa, obtint le 4 mai 1889, par l'intercession du bienheureux de la Salle, d'une paraplégie provenant de la lésion de l'épine dorsale, dont il souffrait depuis un an et demi et qui était rebelle à tous les remèdes.

Aussitôt après la promulgation du décret la députation des Frères des Ecoles chrétiennes est venue, avec le postulateur de la cause, le très cher Frère Robustien, aux pieds du trône afin d'offrir au Souverain-Pontife l'hommage de la profonde reconnaissance de l'Institut pour ce décret, qui assure désormais la canonisation du bienheureux.

Le Saint-Père a répondu par des paroles de la plus haute bienveillance envers l'Institut des Frères et de la plus vive confiance dans l'intercession du bienheureux de la Salle pour obtenir que les bienfaits de l'éducation chrétienne soient de plus en plus assurés aux jeunes générations qui sont l'espoir de l'Eglise et de la société.